

CONSTRUCTION D'UN CHALET SUR PARCELLES 4931 AU LIEU DIT PLANALUI / A VERBIER

Affaire 0819

GENERALITES :

Technique :

Réseau de gaines techniques, dimensions et emplacement à définir selon bureau d'étude CVSE (chauffage – ventilation – sanitaire – électricité).

Dimensionnement et emplacement des appuis statiques (murs, dalles et charpente) à définir selon normes de l'ingénieur civil et étude des structures porteuses et parasismiques.

Fissures :

Les fissures et retraits sont tolérés entre matériaux de nature différente (crépis-bois).

Certaines fissurations capillaires sont également admissibles.

Les retraits dus au chauffage entre certaines parties d'éléments entièrement en bois sont également tolérés.

Matériaux :

Les matériaux ou finitions non définis dans les présents descriptifs seront choisis par l'architecte. Ceux-ci seront de qualité et d'exécution correspondant aux normes en vigueur et adaptés à l'esthétique de l'ouvrage. Tout élément ne faisant pas l'objet d'une demande particulière du MO ou du propriétaire sera exécuté conformément au standard habituel pour un même type d'ouvrage.

Cheminée :

Les cheminées ne peuvent pas être exécutées avec un manteau en bois intérieurement et extérieurement sauf moyennant demande de dérogation à la police du feu (telle demande fera l'objet d'un devis séparé, démarches admin. plans etc).

Les foyers ouverts sont interdits pour l'obtention du Label Minergie et sont totalement déconseillés pour des raisons d'économies d'énergie.

Autorisations :

Les plans et le descriptif pourront être modifiés afin de respecter les demandes des administrations : cantonale, communale ou fédérale afin de respecter les diverses législations en vigueur.

Garde-corps :

Le Maître de l'ouvrage et le propriétaire s'engagent à déroger à la norme SIA 358 sur les garde-corps selon article 032 : « Des dérogations par rapport aux dispositions de cette norme selon chiffre 031 ne sont admises qu'avec l'accord explicite du propriétaire de l'ouvrage. » Ceci pour la hauteur des balustrades et la forme de celles-ci.

Humidification d'air :

Sauf installation centrale de conditionnement d'air (humidification, ventilation, climatisation) les humidificateurs individuels sont fortement déconseillés de par leur fonctionnement aléatoire et de leur intégration extrêmement inadaptée au décor de l'ouvrage. Par conséquent, la D.T. se décharge de toutes responsabilités quant au fonctionnement du dit appareil et à l'intégration.

DESCRIPTIF SOMMAIRE EXTERIEUR :

Façades :

Parties boisées en vieux bois lames horizontales, façon de madrier de chalet selon plans de façades.

Volets en vieux bois et stores à rouleau en bois avec commande électrique selon plans de façades.
Partie non boisée avec revêtement en pierre du pays selon plans de façades réf. Chalet JOHNSON.

Toiture :

Chevronnage et pannes en sapin ancien taillé à la hache. Lambris en sapin ancien brut de sciage.
Ferblanterie cuivre, chenaux bois revêtus en cuivre.

Couverture en ardoises naturelles.

Arrête neige en perche.

Souche de cheminée avec revêtement en pierre du pays réf. Chalet JOHNSON.

Balcons :

Ossature en mélèze brut de sciage.

Plancher de balcon en cèdre.

Balustrade de balcon en perches rondes de cèdre et poteaux en cèdre selon plans de façades.

Damettes verticales chantournées en vieux bois selon plans de façades, main courante filière et poteaux en cèdre selon plans de façades.

Fenêtres :

Fenêtres en sapin naturel raboté, glacis d'imprégnation teinté comme les façades à l'extérieur et teintées vernis comme les boiseries à l'intérieur.

Espagnolettes en applique, en métal noirci.

Verre isolant selon normes en vigueur.

Croisillons sur les fenêtres et portes-fenêtres selon plans de façades.

Aménagements extérieurs :

Selon plan d'aménagement extérieur, comprenant :

Dalles de Vollèges en opus incurtum sur les terrasses sous-sol + rez-de-chaussée, sous le porche d'entrée de l'étage ainsi que les accès.

Pierre au sol au pourtour du bâtiment, sous les avants toit.

Herbe de prairie sur le solde de la parcelle.

Enrochements selon soutènement des terrasses.

Arrosage extérieur avec système anti-gel :

Sur face Sud au niveau du sous-sol.

Sur face Nord au niveau du combles.

Sur face Est au niveau du rez-de-chaussée.

Sur face Ouest au niveau du rez-de-chaussée.

Exécution des talus selon plan.

DESCRIPTIF GENERAL INTERIEUR :

Electricité

Sèche serviette électrique dans les pièces avec bain ou douche.

Sonorisation :

Tubes vides pour système de sonorisation.

Etage :

26 – Cuisine

31 – Coin à manger

32 – Séjour

Chauffage

Système de chauffage par pompe à chaleur géothermique pour le chalet et pompe à chaleur air/eau pour la partie piscine.

Distribution hydraulique au sol.

Thermostat dans toutes les pièces fermées par des portes de communication.

Ventilation

Ventilation mécanique commandée par monobloc de ventilation des locaux :

Sous-sol :

04 – Fitness

05 – Hammam

06 – Piscine intérieure

08 – WC

09 – Vestiaire douche 1

10 – Vestiaire douche 2

Ventilation mécanique par turbinette électrique des locaux :

Rez-de-chaussée :

16 – WC douche 1

18 – WC douche 2

20 – WC douche 3

22 – WC bain 4

Etage :

25 – WC invité

Combles :

36 – WC bain 5

Ventilation de la cuisine par la hotte de la cuisinière.

Ventilation naturelle par percement dans les murs pour les locaux :

Rez-de-chaussée :

12 – Cave à vins

13 – Local à skis

Etage :

28 – Cave

29 – Buanderie

30 – Local technique/réduit

Combles :

33 – Garage

Sanitaire

Selon descriptif sanitaire annexé

Menuiserie

Plan de combinaison avec fermetures tribloc et gâche électrique pour la porte principale d'accès au chalet.

Menuiserie intérieure en sapin neuf traité à l'ancienne au sous-sol et au rez + sapin ancien retravaillé à l'étage et aux combles selon descriptif pièce par pièce, sauf charpente en sapin ancien taillé à la hache et lambris en sapin ancien brut de sciage.

Verbier, le 19.12.08 – Johan

Verbier, le 06.01.09 – David

Verbier, le 15.01.09 – Johan

Verbier, le 02.04.09 – Johan